



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2012

CONVOCATION DU 26 MARS 2012

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16 + 3 procurations

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Eric TROCHON M. Yves HERRAULT	Mme Sylvie ESNAULT	Mme Josiane ROTTIER
	Conseillers :	M. Albert CHARLOT Mme Anne-Marie DELOUBES M. Michel CHOLIÈRE Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	Mme Maryse ROUSSET Mme Gaëlle COTTEREAU Mme Nicole HALLIER M. Jany ROLLE	M. Juan SALIDO M. Anthony HERRAULT M. Laurent JOUANNEAU
ABSENTS EXCUSES :	M. Christian MONCHÂTRE Mme Marinette CHÉRON M. Gérard AMESLON	donne procuration à donne procuration à donne procuration à	M. Eric TROCHON M. Juan SALIDO Mme Maryse ROUSSET	

Est élue secrétaire de séance : Mme Josiane ROTTIER

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 5 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- M. Anthony HERRAULT : courriers adressés en Mairie à l'attention du Conseil Municipal et non communiqués aux conseillers municipaux

Mr Herrault cite le cas d'un courrier adressé par un riverain de la route des Souches.

Le maire répond qu'il n'est pas simple de toujours gérer la différence entre les courriers adressés au maire et ceux adressés aux membres du conseil municipal dans son ensemble.

Concernant le sujet de la route des Souches, le Maire explique qu'un riverain se plaint de la vitesse des véhicules et de l'utilisation de cette voie par les camions comme raccourci pour relier la route du Mans à la route du Breil. Cette voie étant commune pour partie entre Bouloire et Le Breil, le Maire indique qu'il a rencontré le Maire du Breil à ce sujet. D'un commun accord, il a été prévu de ne pas limiter la vitesse à un seuil inférieur à la vitesse normalement autorisée, mais d'instaurer une limitation de tonnage, sauf pour la desserte locale, afin que les camions empruntent le rond-point de la zone de la Vollerie pour rejoindre la route du Breil.

M. JOUANNEAU propose que les courriers reçus en Mairie à l'attention des conseillers municipaux leur soient envoyés par mail.

- Mme ASSE-ROTTIER : entretien des chemins communaux.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS

Cour Epidaure : Rénovation WC Publics et Aménagement dans le préau d'une Salle à Manger-Salle de Réunions

Les WC rénovés viennent d'être mis en service.

Pour la nouvelle salle à manger, reste toujours à régler la question de la protection de la salle contre le soleil avec étude en cours de deux solutions : pose de stores intérieurs (2.000€ environ) ou installation d'une « casquette » métal en façade (2.600€ environ).

Mme ASSE-ROTTIER déplore que la pancarte de signalisation des toilettes ait été installée en plein milieu de la façade d'Epidaure. De plus, les usagers pensent que les toilettes se trouvent dans Epidaure.

Le Maire répond qu'il a déjà été saisi de ce problème et que le panneau va être déplacé à un endroit qui sera plus explicite sur le cheminement à suivre.

Aménagement secteur Rues Grosse Pierre et Saint-Julien

La pose de l'enduit sur le muret va se terminer cette semaine. Le mobilier (bancs essentiellement) a été mis en place ce matin.

Nous avons toujours à régler le problème du regard d'accès à la cuve fuel qui se remplit d'eau chaque fois qu'il pleut.

Projet de rénovation du Foyer Soleil

Nous avons eu une rencontre avec les responsables du Foyer Manceau lundi dernier.

Nous leur avons fait part à cette occasion de notre mécontentement sur la gestion de ce dossier et sur notre manque d'informations.

Un point complet a été fait et nous les verrons à nouveau vendredi prochain.

Si les réponses aux trois derniers lots de travaux ont été fructueuses, ils seront en mesure de nous présenter le coût réel de l'opération.

Nous pourrions alors

-Construire un plan de financement : sans doute pour l'essentiel un emprunt auprès de la CDC (d'une durée de 15 ans, ce qui nécessite la prolongation du bail à construction qui lie le CCAS au Foyer Manceau), le dégrèvement de Taxe Foncière et un important prélèvement sur le legs Jacquier.

(Au passage, nous avons vu que nous pouvions avoir un certain intérêt à commencer les travaux assez tôt, quitte à devoir renoncer à quelques aides que nous avons envisagé de demander)

-Evaluer précisément la charge nouvelle que représentera ce chantier pour le budget de l'établissement.

Le Conseil de Vie de l'établissement et le CCAS seront réunis ensuite pour se voir présenter tous les éléments du dossier et prendre les décisions les plus adaptées à la situation.

Projet extension vestiaires du terrain de sports

A la suite de l'appel d'offres que nous avons lancé, nous avons procédé à l'ouverture des plis le jeudi 22 Mars. Compte tenu de l'imprécision ou du défaut de réponse sur un certain nombre de points des trois entreprises qui ont fait une proposition complète, nous avons pris la décision de les rencontrer les 4 et 5 Avril pour qu'elles apportent les compléments d'information et les précisions demandées, notamment pour ce qui concerne la partie Génie Civil.

Nouvel enrobé rue Nationale

Les services du Conseil Général viennent de nous informer de la mise en place, très vraisemblablement avant les congés d'été, d'un nouvel enrobé sur la partie de la Rue Nationale comprise entre la rue Saint-Julien et le carrefour de la mairie.

Nous leur avons évidemment indiqué qu'il serait sans doute préférable, pour faire cette opération, d'attendre le réaménagement général de cette voie prévu en 2013 ou plus vraisemblablement en 2014.

Ils nous ont répondu qu'elle était prévue dans le cadre de leur programme de travaux d'entretien de l'année et que sa réalisation était impérative cette année compte tenu de l'état de la chaussée.

Elle aura des conséquences pour notre budget puisque seront à la charge de la commune les traçages (passages piétons notamment), les reprises de bouches d'engouffrement dégradées et le remplacement des bordures de trottoir cassées ou inadaptées. Nous envisageons aussi à cette occasion de supprimer les terre-pleins du carrefour de la mairie et de les remplacer par un marquage à la résine.

Le Département prendra par contre à sa charge les reprises des Stop et Cédez le passage des voies adjacentes.

Contrat Balayage

Compte-tenu des difficultés récurrentes que nous rencontrons pour assurer un entretien satisfaisant de la voirie et des caniveaux, notamment parce que nous ne disposons pas d'équipement sérieux dans ce domaine, nous avons pris la décision de faire l'expérience en 2012 d'un contrat avec une société spécialisée, la SOLEBA.

Il est prévu qu'elle intervienne 7 fois dans l'année pour un montant de prestation de 4.100€ TTC.

La zone rose (Centre agglomération) sera traitée systématiquement lors de chaque intervention. Deux autres zones seront traitées de manière alternative un mois sur deux.

La première intervention a eu lieu la semaine dernière (mercredi).

Anciens bâtiments à usage de commerce

Nous avons là un sujet toujours très préoccupant et donc un certain nombre de dispositions à prendre pour le court et le moyen terme.

Nous avons constitué à cet effet en fin d'année un Groupe de Travail et de Propositions et la première chose à faire est d'organiser une visite des lieux pour que les membres du GTP se rendent compte de la situation.

Nous avons proposé aux locataires une visite des lieux le lundi 16 Avril à 17 h 30 et attendons donc leur accord sur cette proposition.

Divers

-Les travaux de restauration des deux puits de la prairie de loisirs vont être réalisés dans les prochaines semaines dans le cadre de la seconde phase du programme de réhabilitation du petit patrimoine bâti géré par la Communauté de Communes.

-Le gros programme de travaux de rénovation des logements de la Place de Violettes va être engagé par Sarthe-Habitat en Mai. A cette occasion, il est également prévu la création de nouveaux parkings pour lesquels une participation de la commune est sollicitée.

-Les services du Département vont mettre en place des nouveaux panneaux d'agglomération à l'entrée de la commune. A cette occasion, les panneaux de la route de Thorigné, de la route de Maisoncelles et de la route du Breil seront avancés.

-Bassin Place duChâteau : nous l'avons remis en service il y a une dizaine de jours et les mesures que nous avons faites montrent qu'il y a toujours un problème de fuite : de l'ordre de 3 m3/jour. Nous avons donc saisi une nouvelle fois la société Colas de ce problème.

-Cimetière : 4 escaliers ont été refait par Mr Gaudin.

Restent à mettre en place les rampes métalliques réalisées par la Métallerie Sarthoise.

-Avec 8 cambrjolages survenus en 2011, notre commune figure parmi les 17 communes identifiées par la Gendarmerie dans le Département comme devant faire l'objet d'une action particulière. Le commandant du groupement de la Sarthe nous invite à participer au dispositif « Participation citoyenne » qui a pour objet d'améliorer la vigilance de la population et de développer les contacts avec les forces de l'ordre, afin d'assurer des interventions plus rapides et plus efficaces.

-Prochaine réunion du conseil municipal : le calendrier ne permet guère d'organiser cette prochaine réunion un lundi au début du mois de Mai. Nous avons donc prévu d'avancer la réunion du début Mai au jeudi 26 Avril, ne serait-ce que pour prendre la décision relative au projet Vestiaires.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 BUDGETS COMMUNAUX

01 - TAXES LOCALES – VOTE DES TAUX 2012

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux appliqués en 2011 pour les quatre taxes locales et invite les membres présents à passer au vote.

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles pour les quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 selon le tableau suivant :

Taxes	Taux 2012	Bases prévisionnelles 2012 en €	Produits en €
D'habitation	25,88%	1 370 000	354 556
Foncier bâti	23,89%	1 279 000	305 553
Foncier non bâti	35,70%	169 000	60 333
CFE	20,50%	370 000	75 850
Produit fiscal attendu pour 2012			796 292

02 - SERVICE GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2012

Madame ESNAULT présente le projet de budget 2012 pour le service général. Elle donne lecture des différentes lignes budgétaires de la section de fonctionnement et les commente.

Sur l'article 61523 Voies et réseaux, M. Anthony HERRAULT s'interroge sur le montant moins important prévu en 2012 (35 000 €) par rapport aux 52 000 € prévus au BP 2011.

Mme ESNAULT précise que des soldes de travaux inscrits en 2010 ont été payés sur l'exercice 2011.

Pour l'investissement, le Maire donne une présentation des restes à réaliser de 2011 et des nouvelles actions prévues en 2012, par sites ou par postes de dépenses.

Suite à l'examen du budget, le Maire invite le Conseil Municipal à passer au vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte, par 19 voix pour, le budget primitif 2012 pour le Service Général, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	485 760	Atténuation de charges	21 000
Charges de personnel	806 050	Produits des services	138 440
Virement à section investissement	386 421	Impôts et taxes	972 551
Transfert entre sections	40 902	Dotations et subventions	744 959
Autres charges de gestion	118 387	Autres produits de gestion	51 500

Charges financières	70 010		
Charges exceptionnelles	20 920		
TOTAL	1 928 450	TOTAL	1 928 450

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses imprévues	70 000	Excédent antérieur reporté	51 556
Centre culturel	2 300	Virement de la section fonctionnement	386 421
Centre bourg	1 200	Produit des cessions d'immobilisat.	5 354
Base de loisirs	63 225	Transfert entre sections	40 902
Zone de loisirs	235 542	Dotations Fonds divers	561 749
Emprunt remboursement capital	90 500	Centre bourg	2 810
Immobilisations incorporelles	12 396	Zone humide	47 240
Subventions d'équipement versées	26 176	Subventions d'investissement	199 096
Immobilisations corporelles	75 934		
Immobilisations en cours	717 855		
TOTAL	1 295 128	TOTAL	1 295 128

03 -ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2012

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, adopte le budget primitif 2012 pour l'assainissement, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	4 200	Opér.ordre – transfert entre sections	23 382
Virement à section investissement	81 204	Vente de produits	123 700
Opér.ordre – transfert entre sections	59 290	Subventions d'exploitation	390
Charges financières	2 778		
TOTAL	147 472	TOTAL	147 472

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opér.ordre – transfert entre sections	23 382	Excédent antérieur reporté	176 321
Opérations patrimoniales	77 150	Virement de la section fonctionnement	81 204
Emprunt remboursement capital	11 567	Opér.ordre – transfert entre sections	59 290
Immobilisations incorporelles	18 000	Opérations patrimoniales	77 150
Immobilisations en cours	452 771	Dotations Fonds divers	104 300
		Subventions d'investissement	7 455
		Autres immobilisations financières	77 150
TOTAL	582 870	TOTAL	582 870

04 - LOTISSEMENT DE LA PETITE CHARMOIE – BUDGET PRIMITIF 2012

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, adopte le budget primitif 2012 pour le Lotissement de la Petite Charmoie, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Transferts entre sections	98 620	Excédent antérieur reporté	3
Transfert dans la section	10 742	Transfert dans la section	10 742
Autres charges de gestion	10	Produits des services	89 142
Charges financières	10 732	Produits exceptionnels	20 217
TOTAL	120 104	TOTAL	120 104

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Emprunt remboursement capital	26 216	Excédent antérieur reporté	259 039
		Transferts entre sections	98 620
TOTAL	26 216	TOTAL	357 659

Suite à une observation de M. Anthony HERRAULT sur les moyens mis en œuvre pour la vente des 4 derniers lots, Mme ROUSSET préconise de faire un peu de publicité et de constituer un dossier sur les lots restants à adresser aux constructeurs.

Le Maire précise qu'il y a d'autres facteurs pris en compte par les éventuels candidats à la construction : coût de l'essence, refus de faire construire dans un lotissement ...

05 - SERVICE ASSAINISSEMENT – RELEVÉ DES CESSIONS ET ACQUISITIONS EN 2011

Le Maire expose à l'assemblée que pour le service assainissement, un tableau des cessions et acquisitions intervenues au cours du dernier exercice doit être présenté au Conseil Municipal. Il ajoute qu'en ce qui concerne l'année 2012, cet état ne porte aucun changement dans les propriétés.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette situation.

2.2 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

06 - MAIRIE – RENOVATION INTERIEURE DE 2 BUREAUX

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en fin d'année 2011, des travaux ont été réalisés pour aménager le bureau d'accueil de la Mairie et un nouveau mobilier a été acheté. Avant sa mise en place, il serait souhaitable de procéder à une rénovation intérieure par des travaux de peinture (murs de l'accueil) et de revêtements de sol (bureaux accueil et secrétaire générale).

Suite à la consultation organisée auprès des entreprises, deux artisans ont fait une offre :

- entreprise BROSSIER : 5 167,27 € HT,
- entreprise BOUET : 4 637,40 € HT.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,
 - décide de retenir le devis de l'entreprise BOUET pour un montant de 4 637,40 € HT, soit 5 546,33 € TC,
 - autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

07 - PRAIRIE – REFECTION DE LA COUR

Afin de finaliser l'aménagement de la cour des anciens bâtiments Joussaud, le Maire présente un projet de réfection du sol de la cour en vue de niveler le sol de cet espace avec la mise en place d'un revêtement en harmonie avec celui du terrain de boules et prévoyant l'aménagement de la rampe d'accès à la Prairie. Il est également prévu de procéder au captage des eaux pluviales du site.

Suite à la consultation lancée, le Maire indique que les entreprises CISSE et PASQUIER ont fait des propositions, avec des variantes, pour un montant compris entre 9 000 € et 16 000€ TTC.

Il donne lecture d'un comparatif des devis et propose de retenir la proposition à prestations comparables de l'entreprise PASQUIER pour un montant de 7 929 € TTC. Il propose d'ajouter à cette proposition de base des prestations complémentaires portant sur la pose de bastaing entre les deux terrains, la création d'une allée de rive entre les deux terrains avec revêtement en sable noir, l'aménagement de la rampe d'accès à la prairie en sable blanc traité ligex. Le coût total de l'opération s'élèverait à 9 255 € TTC.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,
- décide de retenir le devis de l'entreprise PASQUIER pour un montant de 9 255 € TTC,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

08 - ECOLE DE MUSIQUE – RESTAURATION DES GOUTTIERES

Le Maire expose aux conseillers présents que les gouttières entourant le bâtiment de l'école de musique sont très dégradées tant côté cour que côté rue Basse, occasionnant fuites et dégradations des structures bois. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises, mais un seul devis a été reçu de l'entreprise Jean-Pascal HERRAULT pour un montant de 10 290,60 € HT, soit 12 307,56 € TTC.

Mme ROUSSET trouve regrettable que le Conseil ait à se décider sans pouvoir faire de comparaison de devis, une seule entreprise ayant répondu à la consultation et le montant du devis reçu lui paraissant élevé. Le Maire précise que la consultation a été adressée aux 4 entreprises du pannel des entreprises de couverture/zinguerie constitué au niveau de la Mairie pour ce corps de métier. Ensuite, les entreprises sont libres d'y répondre ou non. Concernant le montant du devis, le Maire indique que le changement des gouttières représente un chantier important avec changement des voliges et des descentes sur une longueur de plus de 80 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,
- décide de retenir le devis de l'entreprise HERRAULT pour un montant de 10 290,60 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

09 - EXTENSION DES VESTIAIRES DU TERRAIN DE SPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL – CDL DOTATION PRINCIPALE

Le Maire expose aux membres présents que dans le cadre de la dotation principale de la Convention de Développement Local (CDL) conclue par la Communauté de Communes du Pays Bilurien, une subvention à hauteur de 20% des travaux est susceptible d'être allouée par le Conseil Général de la Sarthe pour l'extension des vestiaires au terrain de sports sous réserve de constituer un dossier de demande de subvention.

Le Maire rappelle le projet destiné à faire face à l'augmentation de la fréquentation des terrains de sports et donc des vestiaires, par les équipes de foot jeunes de l'USB et par les collégiens. Aussi, il est envisagé de compléter le bâtiment actuel par la mise en place d'un bâtiment pré-industrialisé, implanté à proximité des vestiaires actuels, pour une surface d'environ 122 m² comprenant :

- deux vestiaires de 25 m² avec douches et sanitaires,
- un local arbitres avec douches et sanitaires,
- un local pour le rangement du matériel,
- deux cabines WC, dont une pour les personnes à mobilité réduite, à destination du public.

Le Maire indique que l'estimation prévisionnelle pour la réalisation de cette extension est de l'ordre de 146 500 € HT, soit environ 175 000 € TTC, répartie comme suit :

- construction du bâtiment pour 135 797 € HT, y compris gros œuvre et honoraires d'architecte,
- raccordement aux réseaux pour 5 944 € HT,
- travaux de clôture pour 4 759 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- valide le projet d'extension des vestiaires au terrain des sports tel que présenté,
- sollicite l'attribution d'une aide financière du Conseil Général de la Sarthe dans le cadre de la dotation principale de la Convention de Développement Local (CDL) pour 2012,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- arrête le plan de financement suivant :

Dépenses € HT	
Extension des vestiaires au terrain de sports	146 500
TOTAL	146 500

Recettes € HT	
Etat – Subv. exceptionnelle	50 000
Conseil Général – CDL (20%)	29 300
CNDS	26 800
Commune	40 400
TOTAL	146 500

10 - RENOVATION COUR SCOLAIRE RC 2 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL – CDL DOTATION DE BASE

Le Maire expose aux membres présents que dans le cadre de la dotation de base de la Convention de Développement Local (CDL) conclue par la Communauté de Communes du Pays Bilurien, une subvention de 11 000 € est susceptible d'être allouée par le Conseil Général de la Sarthe pour la rénovation des cours de récréation des écoles élémentaires, sous réserve de constituer un dossier de demande de subvention.

Il rappelle le projet de réaménagement de la cour de l'école primaire, au groupe René Cassin 2 situé rue des Maillets. Les travaux comprennent un revêtement superficiel, l'évacuation des eaux pluviales et la réfection d'un muret en fond de cour. Le coût estimé de cette opération s'élève à 30 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- valide le projet de réaménagement de la cour de l'école primaire RC 2,
- sollicite l'attribution d'une aide financière du Conseil Général de la Sarthe dans le cadre de la dotation de base de la Convention de Développement Local (CDL) pour 2012,
- dit que cette opération sera inscrite au Budget Primitif 2012 en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- arrête le plan de financement suivant :

Dépenses € HT	
Réaménagement de la cour de l'école primaire RC 2	30 000
TOTAL	30 000

Recettes € HT	
DETR (30%)	9 000
Conseil Général - CDL	11 000
Commune	10 000
TOTAL	30 000

11 - STATION D'EPURATION - ETUDE DIAGNOSTIC – DEMANDE DE SUBVENTION

Afin d'avoir une vision globale et pour faciliter la prise d'une décision sur l'avenir de la station d'épuration (rénovation, nouvelle construction), le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser un diagnostic pour vérifier que la station est en capacité de traiter les effluents reçus en situation actuelle et en intégrant les projets de nouvelles zones d'urbanisation.

Il précise que dans le cadre de son 9^{ème} programme d'aides financières pour l'assainissement des collectivités locales, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne peut subventionner 50% du montant HT de l'étude.

Il indique qu'il a sollicité la SAFEGE pour la réalisation de cette étude diagnostic et fait part de la proposition reçue qui s'élève à un montant de prestation de 14 910 € HT, soit 17 832,36 € TTC.

M. Anthony HERRAULT rappelle qu'un groupe de Travail a été constitué pour la station d'épuration mais que celui-ci n'a jusqu'à présent pas été réuni.

Le maire répond qu'il n'y a d'intérêt à le réunir que s'il y a un contenu à présenter et discuter.

Et c'est précisément l'objet de cette étude demandée à la Safege qui a pour objet de déboucher sur un diagnostic des installations existantes et une première ébauche à ce stade des solutions envisageables. Le GTP sera évidemment réuni dès que l'étude aura été réalisée et la Safege en présentera alors les résultats.

Mme ROUSSET demande si seule la SAFEGE a été consultée sur ce dossier. Le Maire répond positivement arguant du fait que la SAFEGE est le maître d'œuvre de la Commune depuis de nombreuses années en matière d'assainissement et qu'il est important de pouvoir s'appuyer sur un bureau d'études qui a déjà une très bonne connaissance des ouvrages et du réseau d'assainissement actuels. Il précise aussi qu'il a passé plusieurs coups de téléphone auprès de communes qui ont récemment réalisé des démarches de cette nature et que le coût demandé, toutes choses égales par ailleurs, apparaît tout à fait correct.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de valider la proposition de la SAFEGE pour la réalisation d'une étude diagnostic de la station d'épuration, pour un montant de 14 910 € HT,
- sollicite l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour cette étude,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

12 - TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2012

Le Maire présente le programme 2012 relatif aux travaux de voirie communale établi en collaboration avec les services de la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe.

Ce programme prévoit les travaux suivants en investissement, pour un montant estimatif de 54 200 € HT:

- . Chemin du Dué (entre les n° 21 et 25),
- . VC n° 116 de Maunon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- valide le programme des travaux de voirie pour 2012, pour un montant prévisionnel de 54 200 € HT,
- décide de lancer une procédure de consultation des entreprises selon une procédure adaptée,
- charge les services de l'Equipement de la Sarthe du suivi de ce dossier et des chantiers correspondants dans le cadre de l'ATESAT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à ces décisions, et notamment les marchés à intervenir avec les entreprises attributaires.

2.3 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGETAIRES

13 - CESSION DE L'IMMEUBLE SITUE RUE DU CHENE FOURCHET

Le Maire expose à l'assemblée que la Commune est propriétaire d'un immeuble situé au 8 de la rue du Chêne Fourchet, dénommé Grange à André, et cadastré AD 46 pour 756 m² et AD 500 pour 411 m². Une offre d'achat a été émise par M. Philippe BARRIERE pour un montant de 42 000 € net vendeur.

Il précise que par avis du 26 septembre 2011, France Domaines a estimé la valeur vénale de cet immeuble à 51 000 € avec une marge d'appréciation de plus ou moins 10%.

Il rappelle que cet immeuble est mis en vente depuis 2009, que la seule proposition d'achat en fin d'année dernière n'a pas eu de suite en raison d'un refus de prêt pour les candidats acquéreurs. Aussi, il propose au Conseil Municipal d'accepter le prix proposé par M. BARRIERE.

Ce dernier a présenté son projet d'aménagement à M. le Maire. Il consisterait à aménager un logement dans le bâtiment, à louer la partie gauche et à démolir une partie du côté de l'ancien local de la radio ainsi que des appentis à l'arrière.

Mme ASSE-ROTTIER fait remarquer que l'offre d'achat est basse par rapport à l'estimation de France Domaines. Le Maire indique qu'il propose néanmoins de la retenir en tenant compte notamment des points suivants : le bien est à vendre depuis près de trois ans et a été très peu visité par des acquéreurs potentiels ; les quelques acheteurs potentiels qui s'y sont intéressés ont toujours mis en avant le montant très important de travaux qu'il convient d'engager pour réhabiliter les locaux.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 18 voix pour et 1 abstention (Mme ASSE-ROTTIER) :

- émet un avis favorable à la cession de l'immeuble communal situé au n° 8 de la rue du Chêne Fourchet, cadastré AD 46 et AD 500,
- fixe le prix de vente de cette propriété à la somme de quarante-deux mille euros (42 000 €), net vendeur,
- charge Maître ADAMY, notaire à Bouloire, d'établir l'acte de vente correspondant,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette décision.

➤ ROUTE DE LA SANSONNIERE (VC 204) - AMENAGEMENT DU SECTEUR URBANISABLE

La Maire précise aux conseillers que la route de la Sansonnière est bordée de plusieurs terrains classés au PLU en zone Up (zone urbaine périphérique) qui représentent une superficie totale de l'ordre de 20 000 m².

Il indique qu'une première demande de certificat d'urbanisme qui vise la construction de deux maisons vient d'arriver en Mairie et on peut s'attendre à ce que d'autres demandes de nature soient déposées dans les prochains mois.

Il apparaît donc nécessaire d'anticiper la venue de ces constructions nouvelles et de doter ce secteur du réseau d'assainissement collectif. Dans un premier temps, il s'agirait de réaliser une extension du réseau d'assainissement collectif sur cette voie jusqu'au niveau du lieudit « La Pointe de Judas ».

Pour financer cette opération, au moins pour une partie significative, la seule solution envisageable à court terme est une augmentation du montant de la Participation de Raccordement à l'Egoût (PRE).

En effet

-La réforme de la fiscalité de l'urbanisme récemment intervenue ne permet plus de mettre en place une Participation pour Voiries et Réseaux (PVR).

-Le taux de la Taxe d'Aménagement instaurée l'an passé au taux de 2% peut certes être sectorisé et majoré en fonction des aménagements à réaliser mais une décision prise maintenant sur ce sujet ne pourrait entrer en vigueur qu'en 2013, soit trop tard par rapport aux premiers terrains qui vont être vendus.

Il propose donc à court terme de recourir à une majoration significative de la PRE et de la porter de 750€, montant relativement symbolique au regard du coût de ce type de travaux, à 3.000€. Cette augmentation qui peut apparaître très importante est à mettre en rapport avec le coût d'une installation d'assainissement autonome dont le coût, dépendant de la nature du terrain et de la technologie mise en œuvre, varie entre 5.000 et 10.000€.

M. Anthony HERRAULT indique que pour comparer les coûts assainissement autonome/assainissement collectif, il convient pour l'assainissement collectif d'ajouter au coût de la Participation de Raccordement à l'Egoût (PRE), le montant des surtaxes assainissement qui seront à payer par la suite sur la facture d'eau.

Le maire répond que cela est exact mais que la contrepartie du paiement de la surtaxe d'assainissement est d'être assuré d'une grande sécurité en matière d'évacuation des eaux usées. Il rappelle aussi que les installations autonomes nécessitent des opérations et des coûts d'entretien périodiques.

M. Anthony HERRAULT demande si l'augmentation de la PRE concernera tous les terrains communaux.

Le Maire confirme que le nouveau montant de la PRE s'appliquera sur tous les terrains raccordables à l'assainissement collectif.

Mme ROUSSET demande s'il ne conviendrait pas de considérer pour l'extension du réseau d'assainissement collectif une zone plus large que celle de la route de la Sansonnière, puisqu'il y a une zone à urbaniser à proximité. Elle propose que, pour les certificats d'urbanisme déposés, le Maire use du sursis à statuer afin que le Conseil Municipal puisse prendre une décision avec tous les éléments nécessaires.

Le Maire précise que le sursis à statuer ne peut durer que deux mois et qu'en tout état de cause le conseil municipal doit à son avis se positionner rapidement sur le sujet. Si en effet on laisse une procédure de délivrance de premiers permis de construire s'engager sans que la question ait été réglée dans son ensemble, il deviendra alors plus compliqué de rectifier le tir. Il rappelle que c'est la situation qu'il a déjà vécue pour les secteurs de Champbordeau et des Pellonnières.

2.4 PERSONNEL COMMUNAL

14 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Suite à la création de la nouvelle salle à manger dans la Cour Epidaure, le Maire propose aux conseillers présents d'attribuer 4 heures par mois pour effectuer un ménage approfondi de cette salle, étant rappelé que le ménage journalier de cette salle est à la charge des utilisateurs habituels.

Mme Edwige LEDUC, Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 24h50 hebdomadaires, chargée du ménage du Centre Culturel, a donné son accord pour effectuer ces 4 heures mensuelles. Son temps de travail hebdomadaire passerait ainsi à 25h55mn.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et par 19 voix pour, le Conseil Municipal

- donne son accord pour la suppression du poste suivant :

* Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à 24h50/semaine

- donne son accord pour la création du poste suivant, à compter du 1^{er} avril 2012 :
 - * Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à 25h55/semaine
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

15 - CONCERTS DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le Maire fait part du projet de l'école élémentaire d'organiser deux concerts en mai prochain afin de présenter le travail effectué en chant au cours de l'année scolaire.

L'organisation de ces spectacles nécessite de prévoir des heures complémentaires à certains professeurs de l'Ecole Municipale de Musique et l'embauche de 2 intermittents du spectacle, pour les répétitions et les concerts, qui auront lieu les 15 et 21 mai prochain :

- 1°) Octroi de 15 heures complémentaires à M. Salvatore DI PAOLA (chef de chœur)
- 2°) Octroi de 20h45mn d'heures complémentaires à M. Nicolas GUILLOUX (percussions batterie)
- 3°) Octroi de 20h45mn d'heures complémentaires à M. Aurélien GALLACIER (saxophone)
- 4°) Embauche de 2 intermittents du spectacle sur la base d'un forfait de 2 cachets pour chacun à raison de 137,50 € net le cachet
 - M. Philippe MESSU : bassiste
 - M. Egonn MORVAN : pianiste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour :

- décide d'octroyer les heures complémentaires proposées telles que présentées ci-dessus,
- décide de créer, pour besoins occasionnels, les postes envisagés par le Maire, et précise que chaque intermittent recruté sera rémunéré sur la base d'un forfait de 2 cachets,
- charge le Maire de nommer le personnel qui sera affecté sur ces postes,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces décisions.

Mme ROUSSET regrette que les 2 concerts organisés à Epidaure ne permettent pas d'accueillir toutes les personnes qui souhaiteraient y assister, les places étant limitées.

2.5 POINTS DIVERS

16 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations du 7 avril 2008 et du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat d'un ordinateur portable et d'une imprimante pour l'école de musique auprès de CompuTech Universe, pour 803,73 € HT,
 - * Réalisation de 3 escaliers au cimetière par l'entreprise GAUDIN, pour 1 608 € HT,
 - * Elaboration d'un plan directeur pour les équipements scolaires : étude de faisabilité confiée au cabinet A3DESS, pour 3 600 € HT,
- Avenants aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière :
 - * Concession trentenaire à la famille PASTEAU - DUBOIS,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Prémption Urbain : Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas exercé ce droit à l'occasion des transactions suivantes :
 - * Vente par la SCI La Remise à M. DOUYERE d'une propriété non bâtie à La Teillerie,
 - * Vente par M. LE CHAUDELLEC à M. CHESNIER d'une propriété bâtie au 36 rue du Jeu de Paume,
 - * Vente par M. et Mme LAMBIN/DERRE à M. GUELLE d'une propriété bâtie au 23 rue Nationale.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

➤ ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 22 AVRIL ET 6 MAI 2012

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 22 avril et 6 mai prochain. Le bureau de vote se tiendra dans la salle du Château et sera ouvert de 8 h à 18 h. Le dépouillement des scrutins aura lieu aussitôt à la suite.

Il est pris note des disponibilités de chacun. Les tableaux des bureaux de réception des votes pour chacun des deux tours seront adressés en temps utiles aux conseillers municipaux.

3 - QUESTIONS DIVERSES

* Entretien des chemins communaux

Mme ASSE-ROTTIER demande ce qui va être fait au niveau de l'entretien des chemins communaux et notamment des chemins du Vieux Château et des 4 Vents. Elle précise également que les saignées n'ont pas été faites sur les bords des chemins pour l'écoulement de l'eau de pluie.

M. TROCHON met en cause la vitesse des véhicules sur ces chemins pour expliquer la sur-dégradation des chemins. Pour les saignées, une mise au point sera faite avec le Service Technique.

Mme ROUSSET demande s'il ne serait pas possible de doter les agents du Service Technique d'un équipement mieux adapté pour tasser l'enrobé à froid dans les trous de chaussée. Elle suggère une acquisition par la Communauté de Communes.

Elle signale également que l'éclairage public reste allumé toute la nuit dans le Lotissement de la Petite Charmoie.

Le Maire prend note des remarques.

* Arbre place du Château

Suite à la demande de M. ROLLE concernant le changement prévu de l'arbre remarquable sur la place du Château, le Maire indique que le nouvel arbre doit arriver le mardi 4 avril.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 26 avril 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Josiane ROTTIER

Les Conseillers Municipaux